

Pôle documentaire de la Fonderie (PDF)

Projet scientifique

La réalisation du projet Fonderie¹ a permis de rassembler en un même lieu, dans ce bâtiment emblématique de l'histoire industrielle de Mulhouse, différents acteurs : la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ) de l'Université de Haute-Alsace (UHA), les Archives Municipales de Mulhouse, les bibliothèques de l'Université et de la Société Industrielle de Mulhouse (SCD et BUSIM), le CEntre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques (CERARE) et le Centre de Recherche sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (CRESAT).

Il paraît utile de valoriser ce regroupement et de le faire vivre en créant un Pôle documentaire de formation et de recherche, centré sur l'histoire économique et sociale, notamment l'histoire et le patrimoine industriels, ainsi que sur la culture scientifique et technique, qui a vocation à agréger d'autres ressources locales et régionales dans ces domaines. De cet outil, on attend qu'il renforce l'attractivité de l'UHA pour plusieurs de ses formations qui y trouveront un formidable terrain d'application, et qu'il dynamise la recherche du fait du regroupement sur un même site de collections documentaires remarquables. Ces effets positifs rejailliront sur l'ensemble des partenaires et sur le territoire.

Dans un premier temps, l'élaboration du projet scientifique du Pôle documentaire de la Fonderie (PDF) associe trois entités, la SIM, la Ville de Mulhouse et l'UHA, et cinq partenaires qui en émanent :

- La Société Industrielle de Mulhouse (SIM, <http://www.sim.asso.fr>), représentée par sa présidente, Mme Catherine CHAMBAUD.
- Les Archives Municipales de Mulhouse, représentées par leur directrice Mme Eliane MICHELON.
- La Bibliothèque municipale de Mulhouse (BMM, <http://biblio.mulhouse.fr/F>), représentée par son directeur, M. Jean-Arthur CREFF, qui, bien que n'étant pas présente physiquement sur le site de la Fonderie, entend s'associer pleinement à ce projet dès son origine.
- Le Service Commun de Documentation (SCD, <http://www.scd.uha.fr>) de l'UHA, représenté par sa directrice, Mme Annie SCHALLER.
- Le CRESAT (EA 3436, <http://www.cresat.uha.fr>), représenté par son directeur, M. Nicolas STOSKOPF.

Chacun de ces partenaires est disposé à apporter au Pôle documentaire tout ou partie de ses collections documentaires et de ses savoir-faire dans ses domaines de compétences respectifs. Cette composition initiale ne préjuge pas des contours futurs du Pôle documentaire, ouvert par nature à la collaboration avec d'autres partenaires dépendant ou non des trois entités fondatrices.

I. Objectifs : fédérer des activités et des initiatives aujourd'hui dispersées

L'idée centrale du Pôle documentaire est de fédérer des activités et des initiatives aujourd'hui dispersées. Il convient d'abord de mettre en perspective cet objectif en le situant dans le contexte de l'histoire mulhousienne avant d'entrer plus concrètement dans les attentes des différents partenaires.

1. S'inscrire dans le meilleur de la tradition mulhousienne

La présence sur le site de la Fonderie de services relevant de la SIM, de la Ville et de l'UHA est en soi prometteur, si on veut bien se placer dans une continuité historique avec certains des épisodes les plus remarquables du passé mulhousien.

Ainsi, il faut se rappeler que lorsqu'ils fondèrent la SIM en 1826, les jeunes industriels mulhousiens placèrent en toute première priorité de leur association la volonté de « *réunir sur un point central un grand nombre d'éléments d'instruction* » (article 1 des statuts) et de former « *une bibliothèque et un cabinet de lecture des meilleurs ouvrages et journaux, tant français qu'étrangers...* » (article 2)². Il semble aujourd'hui logique et nécessaire de refaire « le coup de 1826 » pour donner à Mulhouse ses chances dans l'économie de la connaissance du XXI^e siècle.

On sait aussi comment l'UHA est née à partir de la fin des années 1950 d'une volonté conjointe des politiques (en l'occurrence Emile Muller), des industriels (Jean Dollfus, Bernard Thierry-Mieg, Jacques-Henry Gros) et des universitaires (Jean-Baptiste Donnet)³. Ce partenariat en faveur du savoir est suffisamment original pour être réactivé à l'heure où l'autonomie des universités les met à leur tour en concurrence et où l'avenir des territoires est incertain : dans des situations fragiles comme celle de Mulhouse qui ne bénéficie d'aucune rente de situation, seul le rassemblement des compétences a quelque chance de porter des fruits.

En l'occurrence, il s'agira de combiner le « savoir » des universitaires, le « savoir-faire » des professionnels des archives et des bibliothèques et le « pouvoir faire » des politiques et des milieux économiques pour porter un projet collectif et ambitieux qui s'inscrive dans le meilleur de la tradition mulhousienne.

2. Préserver les acquis, développer de nouvelles potentialités

Les partenaires entendent d'abord s'inscrire dans une certaine continuité et préserver les acquis du passé :

- Pour la SIM et l'UHA, il s'agit d'abord de poursuivre une collaboration entamée en 1986 par la création de la BUSIM et de mettre en oeuvre une nouvelle convention permettant de donner un nouvel élan à cette bibliothèque.
- De leur côté, les Archives Municipales de Mulhouse prennent la succession de l'association qui a géré le CERARE jusqu'en juin 2009 en communiquant et en valorisant désormais les fonds d'archives d'entreprises qui y avaient été donnés ou déposés, tout en sauvegardant la dénomination de CERARE, connue des chercheurs en histoire économique, en France et à l'étranger.

Les partenaires attendent ensuite de leur regroupement une efficacité accrue dans l'exercice de leurs missions et un enrichissement de leur image de marque :

- La SIM y trouvera une solution adaptée pour ses collections patrimoniales. Leur conservation ainsi que leur valorisation seront garanties grâce à l'action conjointe des services compétents des Archives et des Bibliothèques municipales et universitaire. L'installation d'un cabinet de travail revêtant la forme d'une salle de lecture patrimoniale conviendra d'autant plus à la SIM qu'elle retrouvera l'esprit qui a vu naître et se développer sa bibliothèque depuis sa fondation en 1826.
- Les Archives Municipales de Mulhouse souhaitent mettre en valeur leurs collections portant notamment sur l'histoire industrielle de Mulhouse, dont on connaît les remarquables spécificités depuis le XVIII^e siècle, et poursuivre l'enrichissement des collections du CERARE en suscitant d'autres dons et d'autres dépôts.
- La BMM est très intéressée par un rapprochement avec la BUSIM, la création avec elle d'un pôle associé BnF (cf. ci-dessous), la valorisation de ses collections pour la recherche et un positionnement au plan national.
- Le SCD pourra donner un fondement historique à ses collections actuelles, offrant ainsi à son public une documentation complète, visitant le passé et explorant l'avenir à travers les bases de données et les publications scientifiques. La valorisation des collections contribuera au développement de sa mission d'information scientifique et technique.
- Le CRESAT sera renforcé dans sa politique de développement de la recherche sur les thèmes de l'histoire et du patrimoine industriels, mais aussi sur ses autres thématiques (construction des identités, géohistoire des risques). Le pôle documentaire sera un atout de poids dans l'attractivité des masters auxquels il est associé, le recrutement des doctorants et le rayonnement de ses travaux de recherche. Il apportera, à défaut de collection documentaire, ses programmes de recherche et ses outils spécifiques, notamment son atelier de cartographie.

3. Faciliter la communication de l'ensemble et de ses parties

Une des principales vertus du projet de pôle documentaire est en effet de permettre aux institutions qui le composent, petites en elles-mêmes, mais bénéficiant déjà d'une certaine renommée, y compris à l'international, de tirer profit de leur voisinage dans un jeu à somme positive où chacune d'elle s'enrichit de sa proximité avec l'autre. Ce regroupement offre la possibilité d'atteindre une certaine masse critique facilitant la communication et la visibilité de tous. Celle-ci devra mettre en valeur les atouts du pôle :

- La richesse des collections des Archives Municipales de Mulhouse, du CERARE, de la BUSIM et de la BMM sur l'économie et la société industrielles du XVIII^e au XXI^e siècle qui place Mulhouse parmi les tout premiers centres de recherche en France sur cette thématique.
- L'originalité de son « amarrage » universitaire reposant d'une part sur le partage d'un même site avec la FSESJ (et de sa bibliothèque de sciences économiques et sociales), sur les forces aussi bien techniques que professionnelles du SCD ou sur sa proximité avec les activités de formation et de recherche.
- Les commodités pratiques et scientifiques de communication et d'échange entre les différentes composantes qui bénéficieront directement aux chercheurs, universitaires ou étudiants, locaux ou venant de plus loin.

- Sa localisation principale à la Fonderie, site emblématique de l'industrie mulhousienne récemment réhabilité. Proche du centre ville, du siège historique de la SIM comme du futur centre des affaires de la gare, la Fonderie assure une continuité géographique et thématique au sein d'un espace tertiaire de haut niveau centré sur le savoir, la formation et les échanges. Le site est susceptible d'accueillir aussi bien les étudiants, les enseignants chercheurs, les professionnels ou le grand public, en quête de formation, de documentation ou simplement de culture.

II. Un projet scientifique, deux modalités d'action principales

Le regroupement en pôle documentaire n'a de sens que s'il débouche sur une contribution significative à la recherche et à la formation, à la production de connaissances, tant il est vrai que, dans ce domaine, l'offre ne suffit pas à susciter sa propre demande.

Pour répondre aux objectifs que se donnent les différents partenaires, deux modalités d'action seront privilégiées, l'une portant sur la mise à disposition du public des sources documentaires, l'autre sur sa valorisation par le biais de l'animation thématique et de l'exploitation scientifique. Ces projets concrets, d'ambition raisonnable et de réalisation immédiate, ne préjugent pas d'autres actions à mettre en œuvre en matière de formation et de recherche dès que le pôle documentaire aura fait ses preuves de sa capacité à provoquer des effets d'entraînement.

1. Catalogage, numérisation, « pôle associé BnF »

Les ouvrages de la BUSIM et de la BMM seront signalés dans les deux grands réseaux français, celui des bibliothèques universitaires (SUDOC) et dans la base patrimoine des bibliothèques municipales du Catalogue Collectif de France qui permet un accès simultané au SUDOC, au catalogue de la BnF et à d'autres bases.

Les fiches seront vérifiées et précisées. L'utilisation des nouveaux moyens : portail, système d'information documentaire, recherche fédérée, donneront une visibilité plus importante au fonds.

Ce projet de pôle documentaire permet de s'inscrire de manière forte à l'échelle régionale, dans le cadre d'Alsatica, la Bibliothèque numérique d'Alsace, et à l'échelle nationale, dans le cadre des pôles associés de la BnF (voir ci-dessous), mais aussi des programmes de numérisation du Ministère de la Culture et de la Communication. D'ores et déjà, la BnF s'est déclarée très intéressée par la mise en ligne des bulletins de la SIM.

Les pôles associés de partage documentaire constituent un réseau, organisé par domaines, de bibliothèques universitaires, de bibliothèques publiques, de centres de documentation spécialisés et d'archives, travaillant avec la BnF à l'enrichissement concerté des collections entrant par d'autres voies que le dépôt légal. La politique d'association avec les organismes documentaires français concerne prioritairement la complémentarité des collections, notamment dans les disciplines incomplètement couvertes par la BnF ; l'aide financière apportée par la BnF à ses pôles associés est affectée à l'acquisition de documents spécialisés étrangers de niveau recherche ; les documents acquis doivent être une référence nationale pour la recherche ; les établissements doivent traiter intellectuellement et matériellement des documents acquis qui seront signalés par l'intermédiaire du Catalogue Collectif de France ; ils doivent mettre ces ressources documentaires à disposition des chercheurs sur place et à distance (participation au prêt inter-bibliothèques). La participation à un pôle associé conduit à des coopérations, autour d'un thème, entre différents types de bibliothèques (bibliothèques

municipales et universitaires dans une même ville comme à Brest et Limoges) et des établissements jusqu'alors rarement partenaires d'un réseau documentaire national de recherche (archives, bibliothèques spécialisées privées ou associatives, bibliothèques d'instituts de recherche...). Quatre types d'actions sont développés au sein de ces partenariats : acquisitions (d'imprimés en langues étrangères par le partenaire), numérisation (numérisation thématique, participation aux programmes de numérisation concertée, prêts de documents pour numérisation), interopérabilité, signalement (rétroconversion des catalogues imprimés et catalogage ou indexation), opérations de valorisation (expositions).

La BnF peut soutenir cette politique de complémentarité documentaire par des subventions portant sur des champs précis, indiqués dans des conventions triennales. Dans le cas où la coopération ne nécessite pas de financement particulier, les modalités de travail en commun sont précisées dans des conventions triennales dites « pôles label ».

2. Des thèmes bisannuels

Le travail scientifique s'organisera autour de thèmes correspondant aux années universitaires. Il est convenu de démarrer en 2010 avec le thème Art & Industrie choisi pour les Journées d'histoire industrielles 2010 qui sont programmées les 18 (à Mulhouse) et 19 (à Sevenans) novembre 2010.

Ces thèmes feront l'objet d'actions de formation et de recherche impliquant les étudiants de master et de doctorat, de séminaires, journées d'études, de colloques, mais aussi de manifestations (expositions, cycle de conférences, animations diverses) en direction du grand public. Ces travaux devraient déboucher sur des publications.

Le CRESAT est prêt à inscrire ses activités de recherche, notamment en matière d'archéologie et d'histoire industrielle, dans le cadre du pôle documentaire et à apporter à ce dernier ses réalisations, à savoir :

- Le fonds iconographique sur le patrimoine industriel, constitué par Pierre FLUCK, qui compte environ 14 000 clichés sur des sites régionaux et européens.
- L'enquête en ligne « Histoire documentaire de l'industrie en Alsace au XX^e siècle » (<http://www.histoiredoc.cresat.uha.fr>), conçue par Nicolas STOSKOPF et Catherine LOURDEL (en cours de mise au point définitive).
- Les Journées d'histoire industrielle, colloque annuel organisé depuis 2007 à Mulhouse et Belfort par les laboratoires CRESAT et RECITS (Université de Technologie de Belfort-Montbéliard-UTBM).
- La collection « Histoire industrielle et société », dirigée par Pierre LAMARD et Nicolas STOSKOPF, créée en 2009 par les éditions Picard, à Paris.
- Enfin, une articulation devra être trouvée avec le GIS Risques, en cours de constitution, sous la direction de Brice MARTIN (CRESAT).

D'autres actions sont possibles dans le cadre de collaborations avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg (service éducatif des archives, publications de documents destinés aux enseignants en liaison avec le CRDP) ou avec l'Université du temps libre (ateliers de numérisation, de reliure ou de conservation, de recherche sur Internet, etc.). Ces pistes devront être explorées.

III. Conditions de réalisation

La réussite ne dépend pas de la seule bonne volonté des partenaires engagés dans le projet. Ce dernier doit pouvoir s'appuyer sur une volonté politique partagée par la Ville, l'UHA et la SIM.

1. Echéances

Les conditions sont réunies pour permettre le démarrage des activités du Pôle documentaire de la Fonderie à la rentrée universitaire 2010 :

- Les collections du CERARE ont été prises en charge par les Archives Municipales de Mulhouse depuis le 1^{er} juillet 2009. Les magasins d'archives du CERARE, voisins des magasins abritant les archives de Mulhouse, sont désormais gérés par les ces dernières et la communication est assurée dans la salle de lecture des Archives municipales.
- Pour ce qui concerne la BUSIM, les collections de l'UHA sont accessibles à la Fonderie depuis janvier 2010 et doivent être rejoints en juin 2010 par les collections de la SIM. La salle de lecture bénéficiera d'une image personnalisée et originale. Réservée plutôt aux chercheurs, elle comprend vingt places et est équipée de postes informatiques. Les magasins sont conséquents et bien adaptés à la conservation des documents.
- Pour ce qui concerne la BMM, plusieurs dispositions importantes et structurantes ont été prises :
 - Un système de traitement d'air et de climatisation de la Réserve a été installé à l'automne 2009.
 - une salle spécifique pour le patrimoine est ouverte au public depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
 - une équipe a été constituée pour prendre en charge et valoriser le patrimoine : elle comprend six agents, dont un conservateur et un attaché de conservation.

Ces dispositions permettent de mettre en valeur le patrimoine de la Ville, mais aussi le fonds Weiss, en provenance de la BUSIM.

2. Fonctionnement institutionnel

Il est convenu de créer entre les différents partenaires du Pôle documentaire un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) : son principe est de permettre la mise en commun de ressources financières et de moyens en personnels entre l'Université et des organismes publics ou des entreprises privées dans la perspective d'un projet. Son fonctionnement prévoit un conseil de gestion, un conseil scientifique, un président ou directeur. Sa création éventuelle ne dispense pas de la rédaction de convention de fonctionnement et de financement.

Trois instances seront mises en place :

- La coordination opérationnelle sera assurée par le conservateur chargé du patrimoine à la BMM. Ce type de mission entre dans le cadre imparti par l'Etat pour les conservateurs mis à disposition.
- Un comité scientifique, comprenant deux représentants de chaque partenaire et présidé par un universitaire, aura pour fonctions de :

- Elaborer le programme scientifique et mettre en œuvre sa réalisation.
- Décider des priorités du travail sur les fonds.
- Proposer les actions de communication.
- Préparer un budget
- Rendre compte au comité de pilotage.

Sa composition pourra évoluer en fonction des partenaires qui rejoindraient le pôle ou des projets mis en œuvre.

- Un comité de pilotage regroupant les tutelles : SIM, Ville et UHA.

3. Des moyens

Si le SCD, les Archives Municipales de Mulhouse et la BMM peuvent gérer leurs collections avec leur personnel et leurs moyens propres et si le CRESAT peut poursuivre ses activités de recherche avec ses ressources habituelles, le regroupement en pôle documentaire générera des besoins nouveaux dans plusieurs domaines :

- Catalogage et numérisation des fonds qui supposent l'engagement de vacataires.
- Enrichissement des collections (BUSIM et CERARE) : pour la BUSIM, l'enrichissement de ses fonds anciens et son actualisation permanente sont les deux conditions pour que cette bibliothèque reste une référence dans son domaine de spécialité et qu'elle bénéficie d'un prestige accru dans la communauté scientifique. Il serait nécessaire de constituer un fonds alimenté par des subventions publiques et par le mécénat d'entreprises, pour permettre des achats sur les marchés des livres anciens, comme des livres neufs ou des revues. Une politique d'acquisition, définissant des besoins et des objectifs, devra à cet égard être élaborée.
- En ce qui concerne le CERARE, si la période où le sauvetage d'archives d'entreprises régionales relevait de l'urgence est peut-être derrière nous, il reste néanmoins des perspectives d'expansion assez considérables dans la mesure où l'archivage des fonds d'entreprise dans une perspective historique reste peu développé en France, où la concurrence se limite aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix et à quelques dépôts privés (Crédit Agricole-Crédit Lyonnais, AGF, etc.) et où l'idée du CERARE reste une idée neuve. Le regroupement dans un pôle documentaire généraliste et non exclusivement régional devrait conduire le CERARE à élargir son ancrage « rhénan », en réalité alsacien, pour prendre une nouvelle dimension à l'échelle du Grand Est d'abord, mais avec un horizon national ou international.
- Communication et animation scientifiques : ces activités sont à créer de toutes pièces et ne peuvent s'ajouter aux charges assumées déjà par le personnel relevant des différents partenaires. Il faudra donc prévoir un budget spécifique de fonctionnement permettant, dans un second temps, de rémunérer du personnel complémentaire (en l'occurrence un(e) animateur-chargé de communication ayant des compétences dans les domaines du pôle documentaire), et de financer les actions de communication ou d'information et les publications.

Ces différentes actions nécessiteront des financements qui devront être évalués.

4. Prospective

On attend de la naissance de ce pôle qu'il exerce un pouvoir d'attraction sur d'autres institutions mulhousiennes :

- Certaines collections de l'UHA (archives des écoles d'ingénieurs, échantillons et bibliothèques de l'École de Chimie ou de l'ancienne École Textile) pourraient renforcer de façon significative l'offre du pôle en matière de sources documentaires. Il va de soi que leur intégration serait virtuelle et ne s'accompagnerait obligatoirement pas d'un déménagement matériel.
- Il en est de même des collections documentaires des musées techniques, dispersées sur plusieurs sites, auxquelles il serait intéressant de donner une meilleure visibilité par leur regroupement en un catalogue unique interrogeable à distance et par une communication concernant l'ensemble du pôle documentaire mulhousien auxquels leurs services participeraient.
- Il sera nécessaire d'associer le Conseil Consultatif du Patrimoine Mulhousien (CCPM) et la Nef des Sciences.
- Enfin, il serait souhaitable d'associer également le SCD de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), dont les fonds sont complémentaires à ceux de l'UHA.

Conclusion

Il est clair que le Pôle documentaire de la Fonderie atteindra vraiment ses objectifs s'il parvient à polariser le maximum de ces institutions qui agissent pour l'instant sans grande coopération entre elles.

Il reste sans aucun doute beaucoup à faire pour rassembler, puis concrétiser les idées des uns et des autres, exploiter les potentialités du grand outil de travail mis ainsi à la disposition de nombreux utilisateurs. En fédérant une offre pour l'instant dispersée, en rassemblant des institutions diverses, le Pôle documentaire de la Fonderie devrait créer une dynamique nouvelle qui rejaillira positivement sur toutes ses composantes. Il faudra néanmoins une volonté politique, au sens large du terme, et un consensus qui permettent d'associer une pluralité de partenaires et d'assurer le plan de financement nécessaire pour mener à bien ce projet sur le long terme.

Nicolas STOSKOPF, avec les concours de la SIM, de Jean-Arthur CREFF, d'Eliane MICHELON, d'Annie SCHALLER et de l'équipe du CRESAT

¹ Cf. Marie-Claire VITOUX (dir.), *SACM, quelle belle histoire ! De la Fonderie à l'Université, Mulhouse, 1826-2007*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2007, p. 9 et suivantes.

² Florence OTT, *la Société industrielle de Mulhouse, 1826-1876, ses membres, son action, ses réseaux*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 76.

³ Cf. Nicolas STOSKOPF, *Université de Haute-Alsace. La longue histoire d'une jeune université*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2005, p. 25.